

À propos de la production*

Les statistiques sont aussi disponibles sur le site Internet des Producteurs de lait du Québec à l'adresse suivante : <http://www.lait.org/fr/leconomie-du-lait/statistiques.php>.

Prix du lait

Le prix à la composition moyenne pour décembre est de 80,78 \$/hl. À la composition de référence, le prix intraquota a baissé de 2,03 \$/hl entre les mois de novembre et de décembre, soit une baisse de 2,8 %, passant de 73,65 \$/hl à 71,62 \$/hl. Le recul du prix est lié principalement à une détérioration de la structure des ventes, en hausse pour le beurre et la poudre de lait écrémé et à la baisse pour les classes fromagères durant la période des fêtes.

PRIX DU LAIT INTRAQUOTA ET VARIATIONS

	NOVEMBRE 2018	DÉCEMBRE 2018	VARIATIONS	
PRIX MENSUEL	\$/KG	\$/KG	\$/KG	%
Matière grasse ¹	10,8273	10,8301	0,0028	-0,0
Protéine	8,4083	7,8881	-0,5202	-6,2
Lactose et autres solides	1,6020	1,5193	-0,0827	-5,2
PRIX MENSUEL	\$/HL	\$/HL	\$/HL	%
Composition moyenne ²	83,47	80,78	-2,69	-3,2
Composition de référence ³	73,65	71,62	-2,03	-2,8
	\$/KG DE MG	\$/KG DE MG	\$/KG DE MG	%
Revenu par kilogramme de matière grasse ⁴	19,58	19,09	-0,49	-2,5
TENEUR MOYENNE MENSUELLE	KG/HL	KG/HL	KG/HL	%
Matière grasse	4,2632	4,2317	-0,0315	-0,7
Protéine	3,3131	3,2937	-0,0194	-0,6
Lactose et autre solides	5,8983	5,9010	0,0027	0,0

¹ Inclut le transfert de 3 \$/kg de la protéine vers la matière grasse. Cette politique vise à valoriser la matière grasse dans le contexte des surplus de solides non gras.

² Composition de tout le lait du mois courant et du mois précédent.

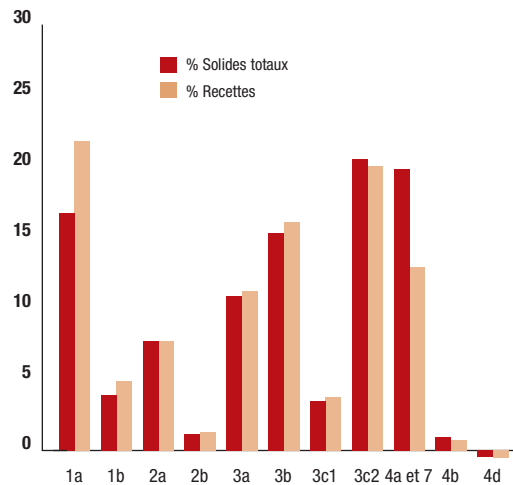
³ Composition d'un hectolitre de référence : 3,6 kg de matière grasse/hl, 3,0 kg de protéine/hl, 5,9 kg de lactose et autres solides/hl.

⁴ Prix à l'hectolitre à la composition moyenne divisée par la teneur moyenne en matière grasse.

Répartition des ventes par classes de fabrication au Québec NOVEMBRE 2018

Classe	Description	solides totaux	recettes
1a	Lait et boissons laitières	16,71	21,78
1b	Crème	3,90	4,87
2a	Yogourt	7,73	7,70
2b	Crème glacée et crème sure	1,16	1,32
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b, 3c1 ou 3c2	10,85	11,26
3b	Cheddar	15,34	16,11
3c1	Asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan et suisse	3,49	3,76
3c2	Mozzarella, brick, colby, farmer, jack, monterey jack et paneer	20,56	20,04
4a et 7	Beurre et poudre de lait	19,80	12,92
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail	0,93	0,77
4d	Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté	-0,47	-0,54
	Total	100,00	100,00

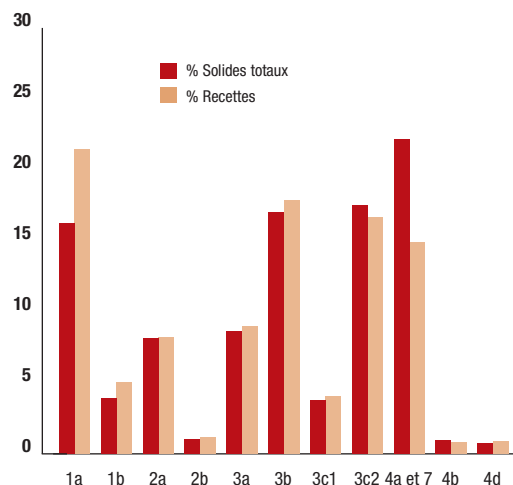
Répartition des ventes par classes de fabrication au Québec



Répartition des ventes par classes de fabrication au Québec DÉCEMBRE 2018

Classe	Description	solides totaux	recettes
1a	Lait et boissons laitières	16,23	21,46
1b	Crème	3,92	5,03
2a	Yogourt	8,10	8,20
2b	Crème glacée et crème sure	1,00	1,15
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b, 3c1 ou 3c2	8,62	8,98
3b	Cheddar	16,99	17,84
3c1	Asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan et suisse	3,79	4,08
3c2	Mozzarella, brick, colby, farmer, jack, monterey jack et paneer	17,52	16,67
4a et 7	Beurre et poudre de lait	22,14	14,92
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail	0,94	0,79
4d	Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté	0,77	0,89
	Total	100,00	100,00

Répartition des ventes par classes de fabrication au Québec



À propos de la production

Prix en vigueur – Québec² NOVEMBRE 2018

Description des classes de lait Classes nationales	\$/hl	MG \$/kg	Protéine \$/kg	LAS \$/kg
1a Lait, breuvages faits de lait et laits aromatisés	76,78	8,0726		
1b Crèmes contenant au moins 5 % de matière grasse	62,55	8,0726		
1c Nouveaux produits de classes 1a et 1b	69,10	7,2653		
2a Tous les types de yogourt, kéfir, lassi, excluant les yogourts congelés	9,1391	6,2355	6,2355	
2b Lait, crème et yogourt glacés, crème sure, lait frappé et produits spécifiques	9,1391	6,2355	6,2355	
3a Tous les fromages autres que ceux énumérés sous les classes 3b, 3c et 3d	9,1391	14,2691	0,8883	
3b1 Fromage cheddar et fromages apparentés	9,1391	14,0754	0,8883	
3b2 Fromage cheddar et fromages apparentés – usines spécifiques	9,1391	13,8992	0,8883	
3c1 Fromages asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan, suisse	9,1391	14,2691	0,8883	
3c2 Fromages mozzarella de tout type, sauf ceux déclarés en classe 3d, chezzarella, brick, colby, farmer, caraway et monterey jack	9,1391	15,4429	0,8883	
3d Fromages mozzarella standardisés utilisés exclusivement sur les pizzas fraîches par des établissements inscrits auprès de la CCL	9,0580	9,9283	0,8794	
4a Beurres et poudres partiellement écrémés	9,1391	5,6734	5,6734	
4b Lait concentré destiné à la vente au détail	9,1391	5,7831	5,7831	
4c Innovation	8,2197	12,8309	0,7988	
4d Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté	9,1391	5,6734	5,6734	
5a Fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire	7,3124	5,7566	0,6030	
5b Produits laitiers, autres que le fromage, utilisés comme ingrédients dans la transformation secondaire	7,3124	1,9547	1,9547	
5c Produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie	6,5674	1,4860	1,4860	
5d Exportations	3,7002	8,0000	0,0099	
7 Poudre de lait écrémé et autres ingrédients et composants admissibles à la classe	5,8580	1,5119	1,5119	

Ratio SNG/G – Québec

	2017-2018	2018-2019
AOU	2,2341	2,2720
SEP	2,2143	2,2277
OCT	2,2026	2,1769
NOV	2,1840	2,1607
DÉC	2,1827	2,1728
JAN	2,1855	
FEV	2,1911	
MAR	2,1872	
AVR	2,1927	
MAI	2,2094	
JUN	2,2293	
JUL	2,2524	
Total	2,2051	

Prix en vigueur – Québec¹ DÉCEMBRE 2018

Description des classes de lait Classes nationales	\$/hl	MG \$/kg	Protéine \$/kg	LAS \$/kg
1a Lait, breuvages faits de lait et laits aromatisés	76,78	8,0726		
1b Crèmes contenant au moins 5 % de matière grasse	62,55	8,0726		
1c Nouveaux produits de classes 1a et 1b	69,10	7,2653		
2a Tous les types de yogourt, kéfir, lassi, excluant les yogourts congelés	9,1391	6,2355	6,2355	
2b Lait, crème et yogourt glacés, crème sure, lait frappé et produits spécifiques	9,1391	6,2355	6,2355	
3a Tous les fromages autres que ceux énumérés sous les classes 3b, 3c et 3d	9,1391	14,2691	0,8883	
3b1 Fromage cheddar et fromages apparentés	9,1391	14,0754	0,8883	
3b2 Fromage cheddar et fromages apparentés – usines spécifiques	9,1391	13,8992	0,8883	
3c1 Fromages asiago, munster, feta, gouda, havarti, parmesan, suisse	9,1391	14,2691	0,8883	
3c2 Fromages mozzarella de tout type, sauf ceux déclarés en classe 3d, chezzarella, brick, colby, farmer, caraway et monterey jack	9,1391	15,4429	0,8883	
3d Fromages mozzarella standardisés utilisés exclusivement sur les pizzas fraîches par des établissements inscrits auprès de la CCL	9,0580	9,9283	0,8794	
4a Beurres et poudres partiellement écrémés	9,1391	5,6734	5,6734	
4b Lait concentré destiné à la vente au détail	9,1391	5,7831	5,7831	
4c Innovation	8,2197	12,8309	0,7988	
4d Inventaires, pertes extraordinaires et retours en lait de consommation jeté	9,1391	5,6734	5,6734	
5a Fromage utilisé comme ingrédient dans la transformation secondaire	7,3285	4,9290	0,7322	
5b Produits laitiers, autres que le fromage, utilisés comme ingrédients dans la transformation secondaire	7,3285	2,0049	2,0049	
5c Produits laitiers utilisés comme ingrédients dans le secteur de la confiserie	6,8161	1,4633	1,4633	
5d Exportations	3,5017	8,6932	0,0100	
7 Poudre de lait écrémé et autres ingrédients et composants admissibles à la classe	5,5152	1,7006	1,7006	

¹ Les prix des classes régulières sont en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2018. Le prix des composants vendus en classes 5a, 5b, 5c, 5d et 7 est sujet à une révision mensuelle.

Suivi de la production hors quota

	Nbre de producteurs	Hors quota à l'échelle individuelle ²	
		Ce mois (en kg de MG)	Cumulatif (kg de MG)
JUL 18	215	16 486	206 618
AOU 18	161	14 825	
SEP 18	210	19 937	34 762
OCT 18	261	30 834	65 596
NOV 18	302	35 821	101 417
DÉC 18	354	39 205	140 622
JAN 19			
FÉV 19			
MAR 19			
AVR 19			
MAI 19			
JUN 19			

² Les résultats tiennent compte des corrections de paie pour l'année courante.



Prix à la ferme – Québec NOVEMBRE 2018

	MG \$/kg	Protéine \$/kg	LAS \$/kg	Valeur d'un hl à la composition moyenne ³	Valeur d'un hl de référence (PLQ) ⁴
Prix intraquota	10,8273 \$/kg	8,4083 \$/kg	1,6020 \$/kg	83,47 \$/hl	73,65 \$/hl
Prime MG ⁵	0,0142 \$/kg			0,0605 \$/hl	0,0511 \$/hl
Prime qualité du lait PLQ ⁶					0,5000 \$/hl
Prime qualité du lait CMMML ⁷					0,2835 \$/hl

Déductions

Administration plan conjoint et fonds de défense	0,0330	\$/kg de solides totaux
Publicité et promotion	0,1014	\$/kg de solides totaux
Fonds de développement	0,0008	\$/kg de solides totaux
Transport	2,7240	\$/hl

⁵ Prime versée sur les quantités de matières grasses intraquota produites par les producteurs dont le ratio SNG/G est 2,35 et moins.

N. B. – Tout producteur non titulaire d'un certificat proAction suite à un manquement aux volets mis en œuvre se voit imposer des pénalités sur toute sa production mensuelle mise en marché.

Critères d'admissibilité primes qualité :	Bactéries totales/ml		Cellules somatiques/ml	
	⁶ PLQ	20 000 et moins	200 000 et moins	
⁷ CMMML	15 000 et moins	150 000 et moins		

Composition du lait	³ À la composition moyenne	⁴ De référence (PLQ)
MG	4,2632 kg/hl	3,6000 kg/hl
Protéine*	3,3131 kg/hl	3,0000 kg/hl
LAS*	5,8983 kg/hl	5,9000 kg/hl

* À compter de septembre 2018, les résultats d'analyse concernant la protéine sont exprimés en protéines vraies (caséines + protéines du lactosérum). L'azote non protéique est ajouté aux autres solides.

Prix à la ferme – Québec DÉCEMBRE 2018

	MG \$/kg	Protéine \$/kg	LAS \$/kg	Valeur d'un hl à la composition moyenne ³	Valeur d'un hl de référence (PLQ) ⁴
Prix intraquota	10,8301 \$/kg	7,8881 \$/kg	1,5193 \$/kg	80,78 \$/hl	71,62 \$/hl
Prime MG ⁵	0,0106 \$/kg			0,0449 \$/hl	0,0382 \$/hl
Prime qualité du lait PLQ ⁶					0,5000 \$/hl
Prime qualité du lait CMMML ⁷					0,2707 \$/hl

Déductions

Administration plan conjoint et fonds de défense	0,0330	\$/kg de solides totaux
Publicité et promotion	0,1014	\$/kg de solides totaux
Fonds de développement	0,0008	\$/kg de solides totaux
Transport	2,7226	\$/hl

⁵ Prime versée sur les quantités de matières grasses intraquota produites par les producteurs dont le ratio SNG/G est 2,35 et moins.

N. B. – Tout producteur non titulaire d'un certificat proAction suite à un manquement aux volets mis en œuvre se voit imposer des pénalités sur toute sa production mensuelle mise en marché.

Critères d'admissibilité primes qualité :	Bactéries totales/ml		Cellules somatiques/ml	
	⁶ PLQ	20 000 et moins	200 000 et moins	
⁷ CMMML	15 000 et moins	150 000 et moins		

Composition du lait	³ À la composition moyenne	⁴ De référence (PLQ)
MG	4,2317 kg/hl	3,6000 kg/hl
Protéine*	3,2937 kg/hl	3,0000 kg/hl
LAS*	5,9010 kg/hl	5,9000 kg/hl

* À compter de septembre 2018, les résultats d'analyse concernant la protéine sont exprimés en protéines vraies (caséines + protéines du lactosérum). L'azote non protéique est ajouté aux autres solides.

Qualité du lait – Québec

	% des analyses	% du lait conforme à la norme	
		Par strates	Cumulatif
Bactéries totales/ml			
15 000 et moins	51,29	52,71	
15 001 à 50 000	39,99	38,69	91,40
50 001 à 121 000	6,16	5,99	97,39
121 001 et plus	2,56	2,61	
Cellules somatiques/ml			
100 000 et moins	7,79	7,52	
100 001 à 200 000	43,54	47,61	55,13
200 001 à 300 000	33,43	32,68	87,81
300 001 à 400 000	12,94	10,87	98,68
400 001 et plus	2,30	1,32	
Adultération			
Analyses positives aux antibiotiques			3
Analyses montrant une adultération par l'eau			30

	% des analyses	% du lait conforme à la norme	
		Par strates	Cumulatif
Bactéries totales/ml			
15 000 et moins	57,51	57,93	
15 001 à 50 000	33,60	32,86	90,79
50 001 à 121 000	6,09	5,88	96,67
121 001 et plus	2,80	3,33	
Cellules somatiques/ml			
100 000 et moins	7,62	7,25	
100 001 à 200 000	44,27	48,34	55,59
200 001 à 300 000	32,88	32,37	87,96
300 001 à 400 000	12,87	10,43	98,39
400 001 et plus	2,36	1,61	
Adultération			
Analyses positives aux antibiotiques			6
Analyses montrant une adultération par l'eau			30

	B.T.		Cellules somatiques/ml	
	Québec	Québec	P5	
OCT 17	27 090	218 467	208 046	
NOV 17	32 554	212 522	199 933	
DÉC 17	29 085	202 812	196 508	
JAN 18	28 540	200 572	201 622	
FÉV 18	30 604	190 893	188 614	
MAR 18	30 010	192 314	186 705	
AVR 18	25 443	190 177	186 550	
MAI 18	28 530	192 343	193 131	
JUN 18	28 250	196 767	194 015	
JUL 18	31 464	215 650		
AOU 18	34 083	227 554		
SEP 18	26 313	223 784		
OCT 18	26 280	208 194		
NOV 18	27 660	201 386		
DÉC 18	29 529	201 442		

Production de lait biologique au Québec

	Nombre de producteurs	Litres	Prime \$/hl ⁸
JAN 17 À DÉC 17	125	49 895 186	22,45
JAN 18 À DÉC 18	129	57 886 771	21,27

⁸ Prime versée aux producteurs de lait biologique après le paiement des frais supplémentaires pour le transport et la prime de qualité.

À propos de la production

Système centralisé de vente des quotas (SCVQ)

DÉCEMBRE 2018

Prix fixé : 24 000,00 \$

	Nombre	kg de MG/jour
Offres de vente		
Totales	55	612,65
Admissibles à la répartition	55	612,65
Réussies	55	612,65
Réserve		
Quantité achetée (-) / vendue (+)		+0,03
Offres d'achat		
Totales	1 081	11 088,98
Admissibles à la répartition	1 080	11 074,48
Réussies	1 080	612,68

Participe au prorata toute offre d'achat non comblée égale ou supérieure à 0,19 kg de MG/jour.

RÉPARTITION DES OFFRES DE VENTE ET D'ACHAT PAR STRATE DE PRIX

VENTES			ACHATS			
Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif	Prix offerts \$/kg de MG/jour	Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif
1	2,50		< 24 000,00	1	14,50	
54	610,15	612,65	24 000,00 Prix plafond	1 080	11 074,48	11 074,48

RÉPARTITION AUX ACHETEURS ET AUX VENDEURS

	Nombre	kg de MG/jour	%
Acheteurs			
Programme d'aide au démarrage	0	0,00	0,0
Détention de moins de 12 kg de MG/jour	0	0,00	0,0
Remboursement de prêts de démarrage	13	1,30	0,2
Itération (0,29 kg de MG/jour)	1 080	310,50	50,7
Prorata (2,80 %)	1 051	300,88	49,1
5,53 % des offres ont été comblées		612,68	100,0
 vendeurs			
Ayant cessé de produire depuis 1 mois et plus	0	0,00	0,0
Offres partiellement comblées le mois précédent	0	0,00	0,0
Offres du mois courant	55	612,65	100,0
100,00 % des offres ont été comblées	55	612,65	100,0

Prix des quotas dans les provinces du Canada DÉCEMBRE 2018

Province	\$/kg de MG/jour	Province	\$/kg de MG/jour	Province	\$/kg de MG/jour
Nouvelle-Écosse	24 000,00 plafond	Québec	24 000,00 plafond	Alberta	39 105,00
Île-du-Prince-Édouard	24 000,00	Ontario	24 000,00 plafond	Saskatchewan	32 121,00
Nouveau-Brunswick	24 000,00	Manitoba	28 000,00	Colombie-Britannique	36 500,00

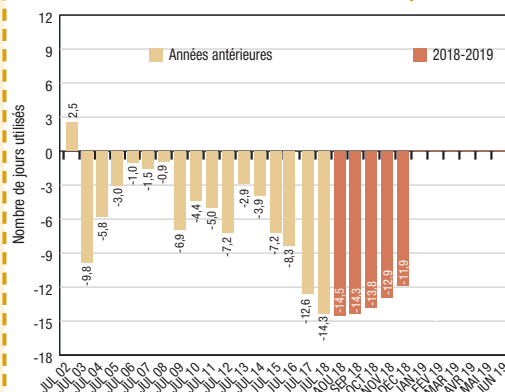
Production à la ferme – Québec (production intra et hors quota)

	2017-2018		2018-2019		Écart cumulatif production vs quota continu %	
	% du quota	% du quota	kg de MG	Litres	Québec	P5
JUL 18	97,29	98,68	11 268 638	281 582 807	-0,17	0,50
AOU	99,25	100,25	11 063 841	270 276 582	-0,29	0,44
SEP	99,64	96,59	11 636 239	275 632 851	-0,28	0,49
OCT	99,51	90,58	11 436 694	268 263 153	-1,45	-0,60
NOV	99,86	96,33	11 901 062	281 232 278	-2,30	-1,41
DÉC	106,67				-2,63	-1,69
JAN	106,83					
FÉV	105,45					
MAR	108,03					
AVR	107,42					
MAI	105,64					
JUN	101,20					
JUL						

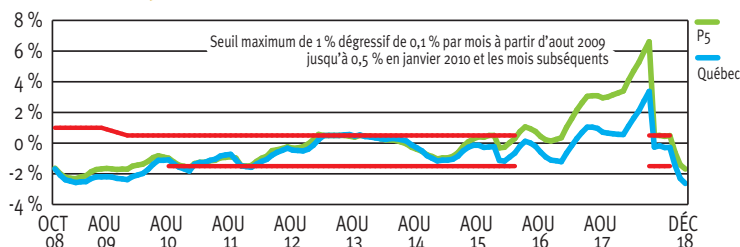
Quota sur 12 mois kg de MG **137 610 484** **276 090 172**

Teneur moyenne DÉC 2018 : MG 4,2317 kg/hl Protéine 3,2937 kg/hl LAS 5,9010 kg/hl
 Nombre de producteurs détenant du quota : 5 050
 Nombre de producteurs ayant produit : 4 991

Tolérance moyenne utilisée à l'échelle du Québec (en jours)



Suivi du quota continu Québec et P5



N. B. – Le seuil maximum de 0,5% et le seuil minimum de -2% ne s'applique pas d'avril 2016 à juillet 2018.

Système centralisé de vente des quotas (SCVQ)

JANVIER 2019

Prix fixé : 24 000,00 \$

	Nombre	kg de MG/jour
Offres de vente		
Totales	37	485,77
Admissibles à la répartition	37	485,77
Réussies	37	485,77
Réserve		
Quantité achetée (-) / vendue (+)		-0,06
Offres d'achat		
Totales	1 254	12 374,93
Admissibles à la répartition	1 253	12 360,43
Réussies	1 253	485,71

Participe au prorata toute offre d'achat non comblée égale ou supérieure à 0,31 kg de MG/jour.

RÉPARTITION DES OFFRES DE VENTE ET D'ACHAT PAR STRATE DE PRIX

VENTES			ACHATS			
Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif	Prix offerts \$/kg de MG/jour	Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif
			< 24 000,00	1	14,50	
37	485,77	485,77	24 000,00 Prix plafond	1 253	12 360,43	12 360,43

RÉPARTITION AUX ACHETEURS ET AUX VENDEURS

	Nombre	kg de MG/jour	%
Acheteurs			
Programme d'aide au démarrage	1	16,00	3,3
Détention de moins de 12 kg de MG/jour	0	0,00	0,0
Remboursement de prêts de démarrage	15	1,50	0,3
Itération (0,19 kg de MG/jour)	1 252	237,24	48,8
Prorata (1,91 %)	1 217	230,97	47,6
3,93 % des offres ont été comblées		485,71	100,0
Vendeurs			
Ayant cessé de produire depuis 1 mois et plus	0	0,00	0,0
Offres partiellement comblées le mois précédent	0	0,00	0,0
Offres du mois courant	37	485,77	100,0
100,00 % des offres ont été comblées	37	485,77	100,0

Prix des quotas dans les provinces du Canada JANVIER 2019

	\$/kg de MG/jour		\$/kg de MG/jour		\$/kg de MG/jour
Nouvelle-Écosse	24 000,00 plafond	Québec	24 000,00 plafond	Alberta	39 900,00
Île-du-Prince-Édouard	24 000,00	Ontario	24 000,00 plafond	Saskatchewan	33 000,00
Nouveau-Brunswick	24 000,00	Manitoba	30 001,00	Colombie-Britannique	36 500,00

Revue des marchés du lait

LA PRODUCTION S'AJUSTE À LA DEMANDE

Pour la période de 12 mois finissant en décembre 2018, les besoins canadiens totaux sont de 374,72 M de kg de matière grasse (MG). Les besoins en lait de transformation atteignent 262,20 M de kg de MG. La demande pour le lait de consommation a augmenté et atteint 112,52 M de kg. Depuis décembre 2017, la production à l'échelle du Canada dépasse la demande totale. Cependant cet écart diminue graduellement. À 380,68 M de kg de MG à la fin du mois de décembre 2018, l'écart était de 5,96 M de kg de MG.

Pour la période de 12 mois finissant en décembre 2018, les ventes au détail conservent une bonne croissance en général. La croissance des ventes de beurre est de 1,5 %. Les ventes au détail pour tous les fromages sont de 3,9 % d'augmentation. La croissance des ventes de crème est de 5,9 % tandis que celle du yogourt est de -0,6 %. Les ventes de crème glacée affichent une croissance de 6,5 %.

DROIT DE PRODUIRE DU QUÉBEC

EN VIGUEUR	% QUOTA NON NÉGOCIABLE	VARIATION DU DROIT DE PRODUIRE	
MAR 15	15,0 %		
AOU 15	10,0 % ⁹		
DÉC 15	9,78 % ¹⁰	2 %	¹² En juillet, août et septembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 1 % pour chacun de ces mois. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,95 % en juillet, à 4,90 % en août et à 4,85 % en septembre.
FÉV 16	5,0 % ¹¹	1 %	
JUL 16	4,95 % ¹²	1 %	
AOU 16	4,90 % ¹²	1 %	
SEP 16	4,85 % ¹²	1 %	¹³ En novembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 3 %. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,70 %.
NOV 16	4,70 % ¹³	3 %	
DÉC 16	4,60 % ¹⁴	2 %	¹⁴ En décembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 2 %. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,60 %.
FÉV 17	0 % ¹⁵		
JUL 17 ¹⁶		5 %	¹⁵ En février 2017, la dernière tranche de 4,60 % de quota non négociable a été convertie en quota négociable, portant la part de quota non négociable à 0 %.
NOV 17 ¹⁷		1 %	¹⁶ En juillet 2017, le droit de produire a été augmenté de 5 %.
MAI 18 ¹⁸	-1,5 %		¹⁷ En novembre 2017, le droit de produire a été augmenté de 1 %.
JUIL 18 ¹⁹	-3,5 %		¹⁸ En mai 2018, le droit de produire a été réduit de 1,5 %.

⁹ En août 2015, une tranche de 5 % de quota non négociable a été convertie en quota négociable afin de ramener la part du quota non négociable à 10 %.

¹⁰ En décembre 2015, le droit de produire a été augmenté de 2 %, la part du quota non négociable a été ajustée à 9,78 %.

¹¹ En février 2016, la part du quota non négociable a été ajustée à 5,0 %.

¹² En juillet, août et septembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 1 % pour chacun de ces mois. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,95 % en juillet, à 4,90 % en août et à 4,85 % en septembre.

¹³ En novembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 3 %. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,70 %.

¹⁴ En décembre 2016, le droit de produire a été augmenté de 2 %. Conséquentement, la part de quota non négociable a été ajustée à 4,60 %.

¹⁵ En février 2017, la dernière tranche de 4,60 % de quota non négociable a été convertie en quota négociable, portant la part de quota non négociable à 0 %.

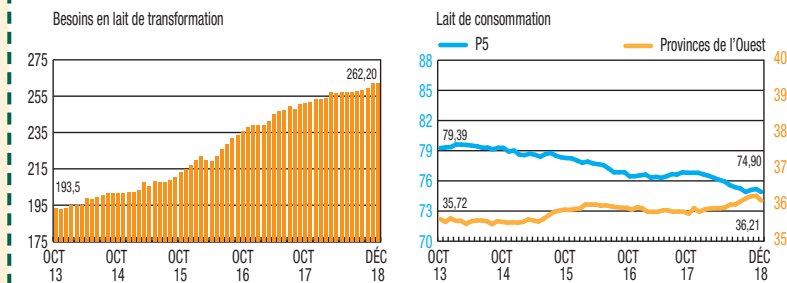
¹⁶ En juillet 2017, le droit de produire a été augmenté de 5 %.

¹⁷ En novembre 2017, le droit de produire a été augmenté de 1 %.

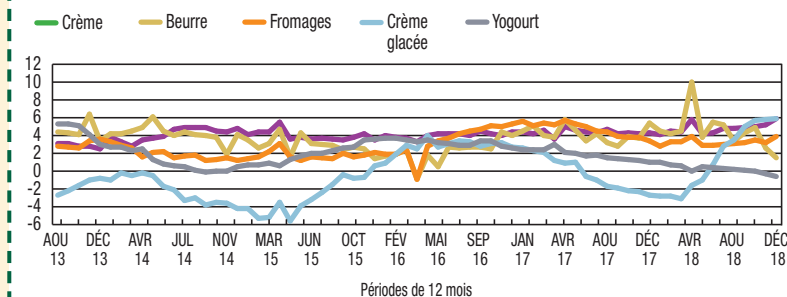
¹⁸ En mai 2018, le droit de produire a été réduit de 1,5 %.

¹⁹ En juillet 2018, le droit de produire a été réduit de 3,5 %.

ÉVOLUTION DES BESOINS EN LAIT DE CONSOMMATION ET DES BESOINS CANADIENS EN LAIT DE TRANSFORMATION – MILLIONS DE KG DE MATIÈRE GRASSE



ÉVOLUTION EN % DE LA DEMANDE POUR LES PRODUITS LAITIERS AU CANADA¹¹



¹¹ Source : Nielsen, ventes au détail en épicerie qui représentent 50 % du marché total, considérant les ventes en institutions.